

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MATAPÉDIA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux personnes intéressées que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 7 avril prochain à la salle municipale située au 146, route 195 à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui à compter de 19H30 dans le but de consulter la population sur le projet de règlement décrit ci-après, adopté lors de la séance ordinaire du 10 mars dernier.

Le projet de règlement numéro 02-2025 modifiant le règlement des permis et certificats ainsi que le règlement de construction a pour objets :

- 1° de remplacer l'obligation de faire valider par l'inspecteur en bâtiment et en environnement les travaux de construction d'une installation septique avant son enterrement par l'obligation pour le responsable des travaux de transmettre des photos des travaux ainsi que de signer une attestation de conformité;
- 2° de ne plus assujettir la plantation d'arbres à la délivrance d'un certificat d'aménagement paysager;
- 3° de ne plus exiger la validation par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de l'emplacement d'un bâtiment avant que sa fondation ne soit coulée.
- 4° exiger un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour la délivrance d'un permis de construction pour certains bâtiments non associés à un usage agricole ou forestier.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et des copies de celui-ci sont disponibles au bureau municipal pour consultation et peuvent également être transmises par courriel sur demande. Pour ce faire, veuillez appeler au (418) 743-2177.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI, CE 13 ième JOUR DE FÉVRIER 2025

sabelle Desjardins, directrice générale

et greffière-trésorière